

«Je m'oppose au dégel des frais de scolarité» (R. Denis)

Angèle Dufresne

«Tel est ce qu'a affirmé avec détermination le recteur, M. Roch Denis, à la dernière réunion de la Commission des études, le 11 février dernier. Le recteur considère en effet qu'il s'agit là d'un choix de société que le Québec a fait il y a presque dix ans et que l'action à poursuivre dans ce dossier doit s'orienter vers un financement public adéquat des universités, plutôt qu'un dégel des frais de scolarité. Ailleurs au Canada, les étudiants contribuent environ 25 % de la facture de leurs

études, tandis qu'au Québec, c'est 11 %.

M. Denis a fait écho au rapport conjoint CREPUQ / MEQ rendu public récemment qui signale des besoins en rattrapage des universités québécoises de l'ordre de 375 millions \$ pour pouvoir se comparer en termes de ressources aux universités des autres provinces canadiennes. L'estimé de 375 millions \$ se répartit ainsi : 261 millions \$ en budgets de fonctionnement manquants (dont la majeure partie, faut-il le rappeler, provient du financement gouverne-

mental) et 114 millions \$ en revenus de fonds de dotation moins importants au Québec qu'ailleurs au pays. De là l'importance pour le gouvernement, selon le recteur, de maintenir son soutien aux universités dans une Phase II du réinvestissement, alors que se termine la Phase I de trois ans (2000-2003) qui a injecté 300 millions \$ d'argent neuf dans le système universitaire. Le recteur a rappelé le caractère «public» du réseau québécois des universités et insisté sur le fait qu'en tête de liste des priorités gouvernementales, il ne devait pas y

avoir que la santé.

Par ailleurs, il a précisé que l'UQAM amorçait sa campagne de développement majeure en 2003 avec un objectif de 50 millions \$, mais qu'il espérait que cet objectif soit largement dépassé. Le recteur a également informé les commissaires que le ministère de l'Éducation avait confirmé un octroi de 25 millions \$ pour la construction du pavillon des sciences biologiques et le développement du grand projet d'animation scientifique de la Faculté des sciences intitulé «Le cœur des sciences» ●

Trois millions d'articles de ScienceDirect

La directrice des bibliothèques, Mme Diane Polnick, était fière d'annoncer à la Commission des études que la bibliothèque virtuelle de l'UQAM s'enrichit de l'accès à 1 700 périodiques et 3 millions d'articles en texte intégral de format électronique, grâce à une entente d'achat en consortium avec Elsevier et ses éditeurs affiliés Academic Press, Pergamon, North-Holland, etc. Cette entente exceptionnelle ne coûtera pas plus cher à l'UQAM que les frais qu'elle payait pour un abonnement de 122 titres Elsevier déjà acquis.

Le Service des bibliothèques travaille actuellement à inscrire tous les titres de ScienceDirect dans son catalogue BADADUQ/Manitou, mais la puissante base de données d'Elsevier Science est accessible sur le Web des bibliothèques à www.bibliotheques.uqam.ca

Les nouveaux périodiques en ligne couvrent de nombreux domaines : arts et sciences humaines, sciences sociales, sciences de la gestion et sciences économiques, sciences pures et appliquées, sciences de la santé, psychologie, technologie, etc.

Si l'UQAM décidait après quatre ans de se retirer de cette entente, un accès perpétuel et rétrospectif des 122 titres auxquels elle était abonnée lui est garanti ●

Moyenne cible au 1^{er} cycle

Les commissaires ont reçu un document fort instructif rédigé par le Bureau des ressources académiques colligeant des données sur la distribution de la moyenne cible au 1er cycle, depuis les changements intervenus à l'été 2001. Intitulé «Évaluation du mode de distribution de la moyenne cible au premier cycle», ce document rend compte des effets de la disparition des anciennes distinctions entre les cours A-«atelier» et M-«magistral», des effets du nombre de cours T-[de capacité d'accueil restreinte pour des raisons principalement «techniques»], des effets de la réserve de 3 % des charges disponibles, redistribuées pour assurer le bon fonctionnement de certains programmes en difficulté, de la hausse de la moyenne cible à 41 étudiants par groupe en 2003, etc. Il s'agit d'une première à l'UQAM pour ce qui est de l'analyse de ce type de données. Le mode de distribution «expérimental» en vigueur depuis deux ans doit maintenant être évalué.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et à la création, Mme Danielle Laberge, a félicité les auteurs du document pour la très grande qualité et rigueur de leurs travaux. En effet, le document permet de se faire une idée précise des résultats atteints depuis deux ans relativement à la taille des groupes-cours au premier cycle, pour assurer un enseignement de qualité aux étudiants, tout en maintenant une équité entre les départements quant à l'effort demandé aux professeurs et chargés de cours.

À la lumière du document, force est de conclure qu'une révision importante s'impose dans l'attribution des cours T, dans la distribution des locaux de cours, de même que dans la fréquence de l'exercice de répartition des groupes-cours qui est présentement trimestriel et centralisé. Mme Laberge étudiera la possibilité de déléguer des responsabilités vers les clientèles et les unités de base, c'est-à-dire «vers ceux qui ont à vivre avec les conséquences des choix effectués». Une facultarisation permettrait en effet de développer des critères variables selon les besoins. Certaines facultés n'ont à peu près pas recours aux cours T (sciences de la gestion, science politique et droit) tandis que d'autres les utilisent abondamment (arts, sciences).

Mme Laberge qui présentera en mars ou avril à la Commission des études une proposition de «formule

globale» comprenant de nouvelles règles pour accroître la souplesse du système est convaincue qu'il est possible de trouver des façons de faire fondées plus clairement sur les besoins académiques, plus efficaces, plus équitables et moins onéreuses en temps et ressources pour tous.

Cheminement des programmes

La C.É. a approuvé pour une période de deux ans un nouveau processus de cheminement des dossiers à travers les instances qui dispensera, notamment, les facultés de devoir présenter à la Commission des études et au Conseil d'administration des modifications mineures apportées à leurs programmes. La majorité des facultés s'étaient montrées favorables à cette nouvelle procédure, présentée en novembre, qui clarifie les définitions, les processus et le calendrier du cheminement de façon à permettre notamment aux différents services de l'Université de faire leur travail de promotion des programmes à temps pour les admissions et inscriptions.

Dans le cas des modifications mineures, c'est la vice-rectrice associée aux études, Mme Carole Lamoureux, qui les autorisera et le Bureau de l'enseignement et des programmes qui effectuera le suivi administratif (notamment l'enregistrement de la banque de cours). Les commissaires n'en seront pas moins informés des développements de la programmation par des comptes rendus réguliers.

Année de transition de 30 crédits

Les commissaires ont approuvé la création dès l'automne 2003 d'un cursus de dix cours (30 cr.) pour la mise à niveau des étudiants provenant d'établissements hors Québec, ayant complété 12 années d'études. Cette année préparatoire de formation hors programme comporte des cours de tronc commun en français, méthodologie, mathématiques, outils d'analyse et informatique et des cours de profils spécialisés (selon le baccalauréat ultérieur choisi par l'étudiant) en sciences humaines et gestion et en sciences. Cette formation ne mène à aucun grade ou diplôme.

Les commissaires se sont interrogés sur le type d'encadrement ou d'accompagnement à mettre en place pour ces étudiants puisqu'ils ne sont pas encore dans un programme, mais plutôt dans une propédeutique. La vice-rectrice aux Études, Mme Carole Lamoureux, fera rapport à la C.É. sur

le statut du comité interfacultaire et sur le rattachement administratif du cursus d'année de transition.

4^e profil au baccalauréat en communication

La Commission des études a approuvé le projet de réforme du baccalauréat en communication (médias) et recommandera au Conseil d'administration la création d'un quatrième profil de formation spécialisée – «stratégies de production» – s'ajoutant aux trois autres déjà existants (cinéma, multimédia et télévision). Ce nouveau profil a pour but de former des personnes aptes à œuvrer au niveau de la conception, du développement et de la gestion dans les domaines de la production médiatique et culturelle privée ou publique en cinéma, télévision, multimédia, enregistrement so-

nore, radio, spectacle, etc.

Créé en 1975, le baccalauréat en communication a subi plusieurs modifications, mais une évaluation en profondeur s'imposait, confirmée par d'abondantes consultations menées auprès d'acteurs internes et externes. Le baccalauréat en communication est un des programmes très prisés de l'UQAM avec un taux d'admission élevé et un taux d'abandon bas et décroissant. Pour maintenir son pouvoir d'attraction, il se doit de continuer à miser sur la qualité de l'enseignement et de l'encadrement tout en répondant aux exigences de spécialisation du marché.

Une étude des coûts devra être faite pour assurer la viabilité de la réforme de l'ensemble du projet de révision du bac en communication.